

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 mai 2007 : Délibérations

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, ECONOMIE SOLIDAIRE

- 07-313 - Aides aux entreprises
- 07-314 - Soutien à l'action FOCUS AUTOMOBILE pilotée par
la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen
- 07-315 - Soutien à la connaissance et l'appropriation de la technologie
Near Field Communication en Basse-Normandie.....
- 07-316 - Soutien à l'initiative « billettique transport sur le mobile sans contact »
- 07-317 - Modernisation des entreprises - Syndicat Mixte du Pôle Régional
Equipementiers Automobiles du Pays de Flers - financement 2007
- 07-318 - Bassins en difficulté - primes à la réindustrialisation
- 07-318 - Bassins en difficulté - primes à la réindustrialisation (Erratum)
- 07-319 - Agences régionales - financement de Normandie Développement en 2007.....

MER ET LITTORAL

- 07-320 - Plaisance et filière nautique - Association « Le Ponton » à
Agon-Coutainville.....
- 07-321 - Politique portuaire - plaisance et filière nautique

PECHE ET CULTURES MARINES

- 07-322 - ex FRIP.....
- 07-323 - Promotion-Qualité-Valorisation - promotion et assistance
technique qualité

TOURISME

- 07-324 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....

07-325 - Qualité dans le tourisme

EUROPE

07-326 - Europe

EMPLOI ET RECONVERSION INDUSTRIELLE

* Emploi et formation dans les entreprises

07-327 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

07-328 - « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés ».....

07-329 - Aide à l'emploi.....

07-330 - « Une formation - un emploi » - programme de formation d'adéquation
entre les besoins de main d'oeuvre, des entreprises et la demande d'emploi
« une formation - un emploi »

07-331 - Maison de l'Emploi et de la Formation d'Argentan

* Modernisation industrielle

07-332 - Mesures en faveur de Moulinex et soutien aux opérations
d'accompagnement et projets de développement territoriaux

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

07-333 - Pays et Agglomérations - investissements

07-334 - Pays - Ingénierie.....

07-335 - Pays - convention d'ingénierie territoriale.....

07-336 - Fonds d'Intervention Régional.....

07-337 - Maillage du territoire - avenants et attributions de subventions

COMMUNICATIONS

* Transports ferroviaires

07-338 - Rénovation de matériel bas-normand

07-339 - Elaboration du schéma directeur d'accessibilité du réseau
TER de la Région Basse-Normandie

07-340 - Tarification « Sillage Travail »

* « La Basse-Normandie - une Vélo-Région »

07-341 - La Ligue « Fédération Française de Cyclotourisme

de Basse-Normandie »

* Technologies de l'Information et de la Communication

07-342 - Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie

07-343 - Zone Numérique Multiservice des Fourches

07-344 - Pôle Mémoire et Multimédia

* Routes

07-345 Autoroute A28 - Rouen-Alençon

* Aéroports

07-346 - Syndicat Mixte de l'aéroport de Deauville-Normandie

EDUCATION

07-347 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

07-348 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés - politique éducative

07-349 - Fonds commun du service hébergement

07-350 - Equipements et aménagements dans les établissements d'enseignement privé

07-351 - Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.), les boîtes à outils et les tenues professionnelles des élèves publics et privés

07-352 - Lycée agricole « Le Robillard » à Lieury - cession de parcelle à la commune de l'Oudon

07-353 - Ecole de Boulangerie

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

07-354 - Opérations inscrites au CPER et hors CPER - investissement et fonctionnement

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

07-355 - Recherche - transfert de technologie - innovation

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

07-356 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

07-357 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles -

carte des formations.....

07- 358- Apprentissage.....

07- 359- Formation professionnelle continue - fonctionnement :
Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

07-360 - Formation professionnelle continue - fonctionnement :
Formation tout au long de la vie

07-361 - Formation professionnelle continue et apprentissage :
investissements.....

CULTURE

07-362 - Soutien au spectacle vivant

07-363 - Soutien en faveur des expositions.....

07-364 - Aide aux plasticiens

07-365 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional - fonctionnement

07-366 - Soutien à la diffusion musicale

07-367 - Soutien aux musiques actuelles.....

07-368 - Soutien à la pratique instrumentale amateur

07-369 - Comité Coutançais d'Action Culturelle

07-370 - Soutien en faveur des salons du livre.....

07-371 - Soutien en faveur de l'économie du livre

07-372 - Développement des bibliothèques

07-373 - Education populaire

07-374 - Diffusion audiovisuelle

07-375 - Cinéma LUX - régularisation.....

07-376 - Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

07-377 - Valorisation du patrimoine.....

07-378 - Fonds d'Intervention Régional.....

COOPERATION DECENTRALISEE

07-379 - Coopération décentralisée

DROITS DE L'HOMME

07-380 - Droits de l'homme

JEUNESSE ET SPORTS

07-381 - Amélioration des équipements sportifs.....

07-382 - Aide au mouvement sportif.....

07-383 - Vie associative

07-384 - Politique Jeunesse

SOLIDARITE URBAINE

07-385 - Accompagnement à l'investissement - réalisation d'une étude-
actions sur deux quartiers d'Argentan

07-386 - Signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de
l'agglomération cherbourgeoise.....

07-387 - Maison des Solidarités Internationales et de la Citoyenneté

07-388 - Appel à projets « Réinventons la Ville » - Editions 2005 et 2006 -
modification d'un tiers bénéficiaire

07-389 - Précision sur les conditions d'attribution des subventions accordées
dans le cadre des contrats de ville et de la solidarité urbaine

SANTE ET TERRITOIRES

07-390 - Actions sanitaires - Hôpital 2007.....

07-391 - Actions sanitaires - humanisation des maisons de retraite.....

07-392 - Prévention en matière de santé publique.....

07-393 - Actions en faveur des personnes handicapées

LOGEMENT

07-394 - Réhabilitation de l'habitat privé.....

07-395 - Aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de
l'Habitat (OPAH).....

ACTIONS DE SOLIDARITES

07-396 - Soutien aux actions de solidarités

ENVIRONNEMENT

07-397 -	Parc Naturel Régional Normandie-Maine
07-398 -	Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
07-399 -	Parc Naturel Régional du Perche
07-400 -	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France
07-401 -	Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
07-402 -	Lutter contre les changements climatiques
07-403 -	Développement durable
07-404 -	Volet territorial biodiversité

AGRICULTURE

* Actions territorialisées

07-405 -	Forêt-bois - fonctionnement.....
----------	----------------------------------

* Développement durable des exploitations

07-406 -	Production légumière et horticole - fonctionnement.....
07-407 -	Agriculture biologique - investissement

* Appui aux filières transversales

07-408 -	Promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement.....
07-409 -	Aides aux agriculteurs récemment installés - investissement.....
07-410 -	Aides aux agriculteurs récemment installés - fonctionnement
07-411 -	Soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement
07-412 -	Filière cheval - investissement.....
07-413 -	Filière cheval - fonctionnement
07-414 -	Investissements agroalimentaires.....

* Productions agricoles de qualité

07-415 -	Transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement
----------	---

* Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

07-416 -	PMPOA
----------	-------------

PROMOTION DE LA REGION

- 07-417 - Soutien aux manifestations culturelles
- 07-418 - Manifestations sportives
- 07-419 - Soutien aux actions de solidarité.....
- 07-420 - Soutien aux opérations d'animation locale

AFFAIRES JURIDIQUES

- 07-421 - Autorisation d'ester en justice.....

PERSONNEL DE LA REGION

- 07-422 - Convention portant sur l'organisation de la médecine préventive
et professionnelle des agents des lycées

MARCHES

- 07-423 - Marchés.....

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-313

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, un montant de 3 000 €, sur le dossier « soutien aux opérations collectives »,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 200 000 € pour le soutien à la transmission d'entreprises,
- . 200 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 23 060 € pour le soutien à l'export,
- . 25 200 € pour le soutien au conseil,
- . 28 700 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 200 000 € en avance remboursable pour un bénéficiaire, au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 581 664 € en subvention à la SAS DAUMFIN, au titre des opérations exceptionnelles,

- 200 000 € en subvention à NORMANDIE INITIATIVE, au titre du renforcement des fonds des plates-formes d'initiative locale,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 9 200 € en subvention pour quatre bénéficiaires, au titre du programme GEODE, conformément à l'annexe 2,

- 16 000 € en subvention pour deux bénéficiaires, au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 3,

- 23 060 € en subvention pour un bénéficiaire, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 4,

- 6 200 € en subvention à la CCI de Caen pour le déplacement du Club CCI Entreprises à Bruxelles,

- 22 500 € en subvention à NORMANDIE INITIATIVE au titre de la professionnalisation des plates-formes d'initiative locale ;

- de modifier les délibérations suivantes :
 - délibération n° 06-1021 du 12 décembre 2006 :
la subvention de 581 664 € accordée à la SA ENER GAL, est annulée, suite à la modification de la localisation juridique de l'investissement,
 - délibération n° 07-91 du 2 mars 2007 :
la subvention de 3 000,00 € accordée à la CCI de Caen pour un voyage d'études à Bruxelles, est annulée, cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente ;
- de proroger les délais de réalisation des programmes PRCE pour deux bénéficiaires, conformément à l'annexe 5 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-314

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'action FOCUS
AUTOMOBILE pilotée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Fonds de Modernisation Economique » de 4 402 000 €, votée en 2006, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 4 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 4 500 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour l'organisation de trois réunions FOCUS AUTOMOBILE ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention financière jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-315

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à la connaissance et l'appropriation de la technologie Near Field Communication en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP «Fonds de Modernisation Economique » de 10 400 000 €, votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 25 200 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 25 200 € TTC à l'association du pôle « Transactions Electroniques Sécurisées » (apTES), pour l'acquisition de téléphones portables Near Field Communication dans le cadre du soutien à la connaissance et l'appropriation de la technologie Near Field Communication en Basse-Normandie et dans la limite de 47 % des dépenses éligibles ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-316

**sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à l'initiative
« billettique transport sur le mobile sans contact »**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de Modernisation Economique » de 5 060 000 €, votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 47 840 € ;

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et Innovation » de 9 943 600 €, votée en 2007, un dossier « Action Economique » d'un montant de 47 840 € ;

- sur l'AE « Exploitation » de 41 500 000 €, votée en 2007, un dossier « Intermodalité » d'un montant de 47 840 € ;

- d'attribuer à l'association du pôle « Transactions Electroniques Sécurisées » (apTES) pour le soutien à l'initiative « billettique transport sur le mobile sans contact », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 95 680 € dans la limite de 32 ,98 % du budget d'études éligibles (TTC),

** sur le chapitre 938 du Budget de la Région,*

- 47 840 € dans la limite de 16 ,49 % du budget d'études éligibles (TTC) ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-317

sur l'emploi et la reconversion industrielle : modernisation des entreprises - Syndicat Mixte du Pôle Régional Equipementiers Automobiles du Pays de Flers - financement 2007

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds de modernisation industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation des entreprises » d'un montant de 40 340 € ;

- sur l'AP « Fonds de modernisation industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation des entreprises » d'un montant de 1 176 000 € ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte du Pôle Equipementiers Automobiles du Pays de Flers les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 40 340 € pour sa cotisation statutaire (fonctionnement),

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 1 176 000 € pour sa cotisation statutaire (investissements) ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-318

sur l'emploi et la reconversion industrielle : Bassins en difficulté - primes à la réindustrialisation

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des bassins en difficulté, trois aides à la réindustrialisation, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-318

sur l'emploi et la reconversion industrielle : Bassins en difficulté - primes à la réindustrialisation

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des bassins en difficulté, trois aides à la réindustrialisation, conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur de l'Education et de
l'Enseignement Supérieur,

Philippe LAGALLE

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-319

**sur le développement économique : Agences Régionales - financement de Normandie
Développement en 2007**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 €, votée en 2007, un dossier « Modernisation des outils » d'un montant de 160 750 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à Normandie Développement, une subvention forfaitaire de 160 750 €, répartie comme suit :

- 142 750 € pour son programme d'actions prévu pour l'année 2007,
- 18 000 € pour son programme d'actions dans le cadre du programme européen EURATLANTIC ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-320

sur la mer et le littoral : plaisance et filière nautique - Association « Le Ponton » à Agon-Coutainville

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de plaisance et filière nautique » de 1 120 000 € votée en 2007, un montant de 3 000 € pour le dossier « Patrimoine maritime » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 3 000 € à l'Association « Le Ponton », pour la restauration du voilier « Le Charles Marie » (équipement chauffage) en vue d'assurer son exploitation à l'année ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-321

sur la mer et le littoral : politique portuaire - Plaisance et filière nautique

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n°07-213 en date du 13 avril 2007 comme suit :
 - d'affecter sur l'AE « Plaisance et Filière Nautique » de 120 000 € votée en 2007, un dossier « Ports de plaisance et filière nautique », d'un montant de 15 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-322

sur la pêche et les cultures marines : ex FRIP

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-95 en date du 2 mars 2007 comme suit :

- d'émettre un titre de recette de 73 708 € et non 78 283 € au titre du remboursement de l'avance remboursable et de la subvention prorata temporis accordées à M. RIGAULT, pour son navire « OCEANO NOX » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-323

sur la pêche et les cultures marines : Promotion-Qualité-Valorisation - promotion et assistance technique qualité

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Promotion, qualité, valorisation, actions et études exceptionnelles, coopération interrégionale » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et assistance technique qualité, une subvention de 20 000 € sur la base d'un montant de dépenses prévisionnelles de 87 741 € , à la commune de Port-en-Bessin-Huppain, pour l'organisation de la manifestation « Le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche », en novembre 2007 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : un acompte de 15 000 € sera versé au vu de la délibération, le solde sur présentation du rapport final d'activité et du bilan financier. Dans la cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-324

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 000 000 € votée en 2007, un montant global de 72 647,05 €, dont :

- 12 147,05 € pour le dossier « Animations »,
- 27 500 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,
- 15 000 € pour le dossier « Réseaux »,
- 18 000 € pour le dossier « CLIC » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 6 000 € à la Commune de Bréhal pour l'animation estivale 2007 permettant de conforter l'attractivité touristique du Pays Granvillais,
- 2 619 € à l'Office de Tourisme du Pays de l'Aigle pour un week-end animation autour de l'âne, de la culture, de la littérature et de la fête au château des Nouettes à Aube,
- 2 978,05 € à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon pour la mise en place d'une visite audio-guidée de la ville de Sées et de sa cathédrale,
- 550 € à la Communauté de Communes du Bocage de Passais pour l'organisation de la manifestation intitulée « Le Bocage s'offre à vous »,
- 27 500 € à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise pour la mise en œuvre du programme d'actions du Pays d'Accueil Touristique du Pays de Falaise,
- 15 000 € à l'Association « Accueil Paysan » pour la mise en œuvre du programme d'actions 2007,
- 18 000 € (complément de subvention) au Comité de Liaison Interconsulaire de Basse-Normandie au titre du Plan de Formation des Acteurs du Tourisme 2007 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers, afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-325

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 600 000 € votée en 2007, un montant de 7 430 € pour le dossier « Cheval » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Qualité dans le tourisme », une subvention de 7 430 € à l'Etablissement Public Administratif « Les Haras Nationaux » pour la communication touristique du Haras National du Pin ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier, afin de prendre compte les dépenses à compter du 12 octobre 2005 date de l'accusé réception ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-326

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-218 du 13 avril 2007 comme suit :

- la subvention attribuée au Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands au titre de son activité 2007, en tant que Relais Régional de Proximité LEADER+ est de 5 348 € et non de 5 384 €, comme indiqué ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-327

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007 un dossier « Formation des Contrats aidés des Emplois Tremplins et des Emplois Jeunes » d'un montant de 7 212,45 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 7 212,45 € réparti comme suit :

- * au titre de la formation des « Emplois Tremplins »

- 256 € conformément à l'annexe 1,

- * au titre de la formation des Contrats aidés

- 6 956,45 € conformément à l'annexe 2 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-328

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier de 491 847,60 € pour le programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région au titre du programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement », un montant global de 491 847,60 € réparti comme suit :

- 116 247 € à AREF-BTP, pour son plan d'action pour 2007,
- 19 400 € au CDFA, pour son action de formation « demain l'installation »,
- 56 120 € au CDFA, pour la reconduction de ses actions modulaires « chefs d'exploitations agricoles »,
- 33 340 € au CRPFN, pour son plan de formation des propriétaires forestiers,
- 6 350 € à Autisme Basse-Normandie, pour la formation d'aidants familiaux,
- 8 000 € à la Mission Locale d'Alençon, pour le projet jeunes créateurs,
- 53 235 € à l'IUT d'Alençon, pour le projet jeunes créateurs,
- 150 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie, pour son programme d'actions de formation des actifs ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites dans l'annexe jointe ;

- de rapprocher le mandatement du 1^{er} acompte versé à la Société DKRC, au titre du marché n° 51-07 à l'affectation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-329

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour le dossier de l'Association « La Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie »,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 522 000 € pour les « Emplois Tremplins »,

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant 8 746 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 522 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 7 888 € pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * n° 05-550 du 11 juillet 2005

- la subvention accordée initialement à l'Association Générique Basse-Normandie à Caen, est transférée à compter du 21 décembre 2006, à l'Association « La Ligue de l'Enseignement de Basse-Normandie » à Caen, conformément à l'annexe 2,

- * n° 05-851 du 21 novembre 2005

- * n° 05-962 du 16 décembre 2005

- * n° 06-130 du 24 février 2006

- * n° 06-231 du 24 mars 2006

- * n° 06-614 du 7 juillet 2006

Les domaines d'intervention pour 9 associations sont modifiés conformément à l'annexe 3 ;

- d'annuler la décision prise par délibération n° 06-720 du 18 septembre 2006, d'annuler l'aide à l'investissement de 858 € attribuée par délibération n° 06-614 du 7 juillet 2006, à l'Association « Maison de l'Europe » ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007 pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, et repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-330

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Une formation-un emploi » -
programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des
entreprises et la demande d'emploi « une formation-un emploi »**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-
aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 35 202,90 pour le financement des opérations individuelles,
- 203 595 € pour la réalisation des missions qui relèvent de l'opérateur technique ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 35 202,90 € réparti conformément à l'annexe 1,
- 203 595 € à l'AFPA, pour ses missions d'opérateur technique ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager les formations individualisées au titre du programme « une formation - un emploi » conformément à l'annexe 3,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-331

**sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : Maison de l'Emploi
et de la Formation d'Argentan**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-
aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier « Maisons de l'emploi » d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre de l'aide à l'emploi, une subvention de 40 000 € à l'Association Maison de l'Emploi et de la Formation d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs, pour le financement d'un poste de conseiller emploi formation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-332

sur l'emploi et la reconversion industrielle : mesures en faveur de Moulinex et soutien aux opérations d'accompagnement et projets de développement territoriaux

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 33 090,35 € pour le dossier « Grands projets et zones » ;

- 599 727,31 € pour le dossier « Bassins en difficulté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région les subventions suivantes :

- 66 800 € à la Communauté d'Agglomération Saint Loise, pour la poursuite du programme de construction d'ateliers relais sur le parc d'activités Neptune II à Saint-Lô ;

- 33 090,35 € à la SHEMA, pour la poursuite du programme de viabilisation des zones d'activités de Juilley et Poilley ;

- 506 047,31 € au Syndicat Mixte des Parcs de Cerisé-Arçonnay, pour la poursuite du programme d'aménagement des parcs d'activités de Cerisé et d'Arçonnay à Alençon ;

- 26 880 € à la Communauté de Communes du Pays d'Argentan pour l'acquisition d'un terrain à la société Réseau Ferré de France ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les avenants de prorogation et conventions correspondants,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-333

sur l'aménagement du territoire : Pays et Agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au Contrat de Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs ;

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 565 984 € au titre du contrat de « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs »,

- 66 000 € au titre du contrat de « Pays du Bocage »,

- 125 759 € au titre du contrat de « Pays du Perche », sous réserve d'une association étroite avec le PNR du Perche,

- 121 438 € au titre du contrat de « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-334

sur l'aménagement du territoire : Pays - Ingénierie

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie territoriale » de 1 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 25 000 € au titre du volet études de la convention d'ingénierie du « Pays du Cotentin » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 25 000 € au Syndicat Mixte du Pays du Cotentin, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : un premier versement de 50 % de la subvention sera effectué au vue de la délibération et le solde à la remise des résultats de l'étude ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-335

sur l'aménagement du territoire : Pays - convention d'ingénierie territoriale

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier l'annexe de la délibération n° 07-105 du 2 mars 2007 en attribuant au titre des conventions d'ingénierie établies avec les Pays, la subvention de 20 000 € au Syndicat Mixte du Cotentin et non au Syndicat Mixte du Pays du Cotentin ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-336

sur l'aménagement du territoire : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver :

- le principe d'une participation de la Région au projet de dépose et d'enfouissement des lignes HT Saint Contest-GANIL par RTE,

- les modifications apportées à la convention signée le 15 novembre 2004 entre la Région Basse-Normandie et la Communauté de communes du Saosnois ;

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 2 000 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 552 000 € pour le dossier «enfouissement des lignes HT Saint Contest-GANIL »,

- 6 000 € pour le dossier « Aménagement de bourg - Commune de Suré » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 552 000 € à RTE, pour l'enfouissement des lignes HT Saint Contest-GANIL, soit un taux d'intervention de 20 % du coût HT prévisionnel s'élevant à 2 760 000 €,

- 6 000 € à la Commune de Suré, pour l'aménagement du bourg - pose de candélabres, soit un taux d'intervention de 20 % pour un montant de travaux retenu de 30 000 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-337

sur le maillage du territoire : avenants et attributions de subventions

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées aux contrats de « Pôle Intercommunal » des Communautés de communes de Bricquebec-en-Cotentin, du Pays d'Andaine, du Pays Mélois et du Pays de Tinchebray ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 16 000 000 € votée et complétée en 2007, les montants suivants :

► 1 717 428 € pour le dossier contrat « Pôle Intercommunal » dont :

- 131 725 € à la Communauté de communes « Intercom Séverine »,
- 94 809 € à la Communauté de communes de Brécey,
- 241 309 € à la Communauté de communes de Bricquebec-en-Cotentin,
- 42 088 € à la Communauté de communes de Montmartin-sur-Mer,
- 166 996 € à la Communauté de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët,
- 30 136 € à la Communauté de communes de Saint-Pois,
- 64 540 € à la Communauté de communes de Pontorson Mont-Saint-Michel,
- 600 000 € à la Communauté de communes du Domfrontais,
- 345 825 € à la Communauté de communes du Pays de Tinchebray,

► 80 000 € pour le dossier contrat « Cœur de Bourg » de la Commune de Cresserons ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger à la règle qui prévoit la caducité d'une subvention si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification et dans ces conditions, de prolonger ce délai d'un an, pour la subvention attribuée à la Communauté de communes du Pays de Briouze, lors de la Commission permanente du 11 juillet 2003, pour l'aménagement de la place du Général de Gaulle ;

- de déroger à règle qui n'autorise pas le commencement du projet avant la réception par le demandeur de l'accusé de réception et de permettre le versement de la subvention attribuée à la commune de Pont-l'Evêque, dans le cadre du contrat de « Pôle Intercommunal » de la Communauté de communes de Blangy Pont-l'Evêque, lors de la Commission Permanente du 16 septembre 2006, pour la sauvegarde et la mise en valeur de la prison ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-338

sur les transports ferroviaires : rénovation de matériel bas-normand

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer conformément aux délibérations n° 05-35 du 11 février 2005 et n° 06-1052 du 12 décembre 2006, un dernier acompte de 58 509,81 € à la SNCF, en complément de la subvention de 200 000 € déjà versée à ce jour, pour la rénovation de 7 autorails X 4790 ;

Ce dernier acompte est ajusté pour tenir compte de la provision pour aléas techniques non dépensée et de l'actualisation de coût définitive, conformément aux dispositions de la convention du 13 mai 2005 et de son avenant ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-339

sur les transports ferroviaires : élaboration du schéma directeur d'accessibilité du réseau TER de la Région Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes » de 1 300 000 € votée en 2007, un dossier « Etudes » d'un montant de 180 000 €, pour l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité du réseau TER de la Région Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-340

sur les transports ferroviaires : tarification « Sillage Travail »

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 41 500 000 € votée en 2007, un dossier « Tarifications » d'un montant de 17 124,82 € pour « Sillage Travail » ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 17 124,82 € à la SNCF, pour la mise en oeuvre des dispositions « Sillage-Travail » sur l'année 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 4 à la convention correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-341

**sur les communications : « La Basse-Normandie - une Vélo-Région » - La Ligue
« Fédération Française de Cyclotourisme de Basse-Normandie »**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de compléter la délibération n° 07-121 du 2 mars 2007 comme suit :

- les subventions de 1 150 € (acquisition de vélos et accessoires) et de 1 500 € (dépenses de personnel) sont attribuées à la Fédération de Cyclotourisme de Basse-Normandie dont le siège social se situe rue Roger Bastion (14000 CAEN) et le siège administratif à Maison Tollemer (50190 PERIERS) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-342

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre de l'année 2006, une subvention de 16 000 € à l'EPN de Condé-sur-Noireau, pour la seconde phase d'aide à son projet EPN, soit 40 % du montant global prévu ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 06-834 du 16 octobre 2006 comme suit :

- la subvention de 18 000 € est attribuée à la Ville de Vire, porteur du projet, et non à la MJC B. Le Chevrel comme indiqué ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-343

**sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Zone Numérique
Multiservice des Fourches**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le lancement du programme d'actions régional pour la Zone d'Activité des Fourches au travers la signature de la convention cadre avec la Communauté Urbaine de Cherbourg ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-344

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Pôle Mémoire et Multimédia

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 €, sur un montant éligible de 80 000 €, à SYNERGIA, pour le soutien à l'animation et la mise en place d'un centre de ressources pour l'année 2007, correspondant à la phase I du projet « Mémoire et Multimédia » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-345

sur les communications : Autoroute A28 - Rouen-Alençon

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Groupement ALIS, un montant maximal de 700 000 €, correspondant à l'appel de fonds n° 6 et la régularisation de l'appel de fonds n° 5 relatifs aux acquisitions foncières et travaux de remembrement.

Ce montant prévisionnel de l'appel de fonds au titre des dépenses d'acquisitions foncières et de travaux de remembrement sera réajusté en fonction des modalités de calcul des appels de fonds figurant dans la convention de 12 novembre 2001 relative au financement des contributions publiques à la réalisation de l'autoroute A28 Rouen-Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-346

sur les aéroports : Syndicat Mixte de l'aéroport de Deauville-Normandie

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 3 abstentions (Mme COUSIN, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS),

- d'affecter :

- sur l'AP « Travaux Aéroports » de 300 000 € votée en 2007, un dossier « Syndicat Mixte Aéroport de Deauville », d'un montant de 136 853 €,

- sur l'AE « Etudes Aéroports » de 300 000 € votée en 2007, un dossier « Syndicat Mixte », d'un montant de 150 000 € ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte de l'Aéroport de Deauville-Normandie, les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 908 du Budget de la Région

- 136 853 € pour les dépenses d'investissement,

- * sur le chapitre 938 du Budget de la Région

- 150 000 € pour les dépenses de fonctionnement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-347

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et le maintien du patrimoine, la création et l'amélioration des locaux d'accueil et lieux de vie des lycéens » de 52 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 50 000 € en complément pour les travaux d'aménagement d'un laboratoire d'essais béton au LYP « Laplace » à Caen,
- 50 000 € en complément pour la réfection des gradins extérieurs au LEG « Charles de Gaulle » à Caen,
- 150 000 € pour le lancement de la rénovation des sanitaires, du préau poisson, la réfection des laveries du service de restauration et la rénovation du bureau de la vie scolaire et des bureaux des CPE au LEGT « Jean Rostand » à Caen,
- 250 000 € pour la réfection de la laverie de la restauration, la réfection des peintures intérieures et le remplacement des clôtures au LEG « André Maurois » à Deauville,
- 12 000 € en complément pour les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au LP « Jean Jooris » à Dives-sur-mer,
- 150 000 € pour la rénovation de la chaufferie (complément pour la construction d'une chaufferie bois) à l'EREA « Les Marettes » à Hérouville-Saint-Clair,
- 750 000 € en complément pour la transformation du lycée professionnel en lycée polyvalent au LEG « Albert Sorel » à Honfleur,
- 70 000 € pour divers travaux de rénovation dans l'internat, la chaufferie et le gymnase au LEG « Marcel Gambier » à Lisieux,
- 360 000 € pour le remplacement de menuiseries extérieures au LEGT « Marie Curie » à Vire,
- 400 000 € pour le remplacement de menuiseries extérieures au LP « Jean Mermoz » à Vire,
- 150 000 € pour le lancement de la mise en sécurité des ascenseurs suivant la réglementation dans les lycées de Basse-Normandie,

* sur l'AP « Equipements dans les établissements publics et privés » de 8 800 000 € votée en 2007, pour les subventions, les dossiers suivants :

- 1 509 583 € pour les équipements pédagogiques,
- 160 000 € pour le service général,

* sur l'AP « Equipements dans les établissements publics et privés » de 6 200 000 € votée en 2007, pour la maîtrise d'ouvrage, un dossier d'un montant de 200 000 € pour lancer le marché « Achat de matériel de vision collective en milieu pédagogique et prestations associées » ;

• d'attribuer :

→ sur le chapitre 932 du Budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux,

- 8 subventions complémentaires pour des remises en état de bâtiments urgentes et imprévisibles conformément à l'annexe I,

* au titre des dotations de fonctionnement aux établissements publics et privés,

- 5 subventions , conformément à l'annexe III,

* au titre de la politique éducative, conformément à l'annexe IV,

- 11 subventions dans le cadre du Fonds Social Régional,

- 1 subvention dans le cadre de la mobilité internationale,

→ sur le chapitre 902 du Budget de la Région

* au titre des équipements,

- 110 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 3 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.1 ;

• de modifier :

- la délibération n° 07-30 du 19 janvier 2007 en annulant les affectations faites par erreur, sur l'AE « Dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux » de 5 000 000 € votée en 2007, soit 68 878 € pour des remises en état de bâtiments urgentes et imprévisibles, 663,81 € pour le « Fonds Social Régional » et 900 € pour le programme « Bourses de mobilité internationale », une affectation globale ayant été faite par délibération n° 06-1055 du 12 décembre 2006,

- la délibération n° 03-681 du 17 octobre 2003 comme suit :

la subvention de 5 900 € attribuée au LP « La Roquette » à Coutances, pour la réfection des peintures de l'escalier de secours n'ayant pas été utilisée (escalier de secours remplacé par un ascenseur), est donc affectée à l'achat d'un buffet réfrigéré et d'une solution « cafétéria » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-348

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés : politique éducative**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, un montant total de 33 600 € pour 80 bourses de stage dans le cadre de la mobilité internationale pour les lycées des établissements publics et privés relevant de l'Education Nationale et réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-349

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 6 subventions pour un montant global de 63 300 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-350

sur les équipements et aménagements dans les établissements d'enseignement privé

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP « Equipements et aménagements dans les établissements d'enseignement privé sous contrat avec l'Etat » de 2 600 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant global de 2 440 879 € dont :

- 371 834 € au bénéfice des établissements d'enseignement général soumis à la loi Falloux et relevant de l'Union Régionale d'Enseignement Catholique (U.R.E.C.),

- 1 584 702 € au bénéfice des établissements d'enseignement technologique et professionnel soumis à la loi Astier et relevant de l'Union Régionale d'Enseignement Catholique (U.R.E.C.),

- 117 082 € au bénéfice des établissements d'enseignement agricole relevant du Comité Régional de l'Enseignement Agricole Privé (C.R.E.A.P.),

- 333 746 € au bénéfice des établissements d'enseignement agricole relevant de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (F.R.M.F.R.),

- 33 515 € au bénéfice des établissements d'enseignement agricole relevant de l'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (U.N.R.E.P.) ;

- d'attribuer, sur le chapitre 902 du Budget de la Région, pour un montant total de 2 440 879 €, les subventions suivantes :

- 15 subventions d'investissement au bénéfice des établissements d'enseignement général soumis à la loi Falloux et relevant de l'Union Régionale d'Enseignement Catholique (U.R.E.C.), conformément à l'annexe A, sous réserve de la décision du Préfet après l'avis qui sera émis par le Conseil Académique de l'Education Nationale,

- 22 subventions d'investissement au bénéfice des établissements d'enseignement technologique et professionnel soumis à la loi Astier et relevant de l'Union Régionale d'Enseignement Catholique (U.R.E.C.), conformément à l'annexe B,

- 7 subventions d'investissement pour les établissements d'enseignement agricole relevant du Comité Régional de l'Enseignement Agricole Privé (C.R.E.A.P.), conformément à l'annexe C, dégageant ainsi un solde de crédits disponibles d'un montant de 23 418 € qui sera réparti lors d'une prochaine Commission Permanente,

- 17 subventions d'investissement pour les établissements d'enseignement agricole relevant de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (F.R.M.F.R.), conformément à l'annexe D, dégageant ainsi un solde de crédits disponibles d'un montant de 95 954 € qui sera réparti lors d'une prochaine Commission Permanente,

- 1 subvention d'investissement pour un établissement d'enseignement agricole relevant de l'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (U.N.R.E.P.), conformément à l'annexe E ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 02-304 du 17 mai 2002

la subvention de 5 207,60 € accordée à la MFR de COUTANCES n'ayant pas été utilisée dans sa totalité, le solde soit 2 801,32 € sera affecté à l'acquisition de nouveaux équipements pédagogiques non prévus dans la demande initiale soit du matériel audiovisuel, informatique, sportif, de laboratoire et du mobilier.

- n°03-314 du 16 mai 2003

la subvention de 47 706 € accordée à la MFR de CERISY-BELLE-ETOILE n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 36 453,27 € sera affecté à l'aménagement des jardins à thème à l'aide de nouveaux matériaux non prévus dans la demande initiale.

- n° 03-485 du 11 juillet 2003 et n° 06-835 du 16 octobre 2006

la subvention de 31 529,37 € accordée au LEG « Jeanne d'Arc » à Caen pour la mise en réseau de l'établissement n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 6 227,46 € sera affecté à l'aménagement des laboratoires de sciences financé par la Région à hauteur de 50 %. Le montant global des dépenses devra, en conséquence, s'élever à 12 454,92 €.

- n°05-327 du 23 mai 2005

la subvention de 78 339,35 € accordée au LEG « Marie Joseph » à Trouville pour l'acquisition d'équipements pédagogiques sportifs n'ayant pas été utilisée en totalité, le solde, soit 41 962,15 € sera affecté à l'aménagement des laboratoires de sciences et l'acquisition de matériels informatiques et audiovisuels.

- de déroger :

→ au principe d'antériorité de la décision d'attribution et d'autoriser le lycée « Saint Joseph » à Deauville à effectuer les travaux de rénovation d'une salle de classe de l'établissement et l'Institut Saint-Lô à Agneaux, à mener les travaux de mise en sécurité des locaux prévus en annexe A, les travaux étant déjà engagés ou urgents,

→ à la règle de la prescription quadriennale et de prolonger :

- le délai imparti pour permettre le versement du solde de la subvention de 5 207,60 € accordée à la MFR de COUTANCES par délibération n° 02-304 du 17 mai 2002,
- jusqu'au 31 mai 2009, le délai imparti pour permettre le versement du solde de la subvention de 47 706 € accordée à la MFR de CERISY-BELLE-ETOILE par délibération n° 03-314 du 16 mai 2003,
- jusqu'au 31 décembre 2009, le délai imparti pour permettre le versement du solde de la subvention de 114 337 € accordée à la MFR de PERCY par délibération n° 03-314 du 16 mai 2003 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-351

sur les Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.), les boîtes à outils et les tenues professionnelles des élèves des lycées publics et privés

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre des dépenses de fonctionnement diverses, un montant global de subventions de 952 969,50 € réparti comme suit :

→ pour les Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.)

- 48 subventions d'un montant total de 232 470 € au bénéfice des élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 1,

- 19 subventions d'un montant total de 71 765,50 € au bénéfice des élèves des lycées privés sous contrat avec l'Etat et relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 2,

- 7 subventions d'un montant total de 68 768 € au bénéfice des élèves des lycées publics relevant du Ministère de l'Agriculture, conformément à l'annexe 3,

- 35 subventions d'un montant total de 101 712 € au bénéfice des élèves des lycées privés relevant du Ministère de l'Agriculture, conformément à l'annexe 4,

- 1 subvention d'un montant de 9 180 € au bénéfice des élèves du lycée d'enseignement maritime et aquacole de Cherbourg, conformément à l'annexe 5,

→ pour la boîte à outils

- 47 subventions d'un montant total de 151 720 € au bénéfice des élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 6,

- 13 subventions d'un montant total de 38 167 € au bénéfice des élèves des lycées privés sous contrat d'association avec l'Education Nationale, conformément à l'annexe 7,

→ pour les tenues professionnelles

- 53 subventions d'un montant total de 218 507 € au bénéfice des élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale et de l'enseignement maritime, conformément à l'annexe 8,

- 18 subventions d'un montant total de 60 680 € au bénéfice des élèves des lycées privés sous contrat d'association avec l'Education Nationale, conformément à l'annexe 9 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-352

sur le lycée agricole « Le Robillard » à Lieury : cession de parcelle à la commune de l'Oudon

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à lancer la procédure de désaffectation de la parcelle n° 189 utilisée par le lycée agricole « Le Robillard »,

- à procéder à l'échange de ladite parcelle en contrepartie de la parcelle n° 190 d'une superficie de 5 ares 28, actuellement propriété de la Commune de l'Oudon, ceci dès que l'acte de transfert de propriété au profit de la Région sera établi,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-353

sur l'Ecole de Boulangerie

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 3 contre (Mme COUSIN, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS), 3 abstentions (M. DENIER, Mme LOWY, M. PINEL),

- de choisir comme site d'implantation du futur lycée de l'hôtellerie-restauration, de la boulangerie et de la pâtisserie, un terrain viabilisé et immédiatement disponible, d'une superficie de 4 hectares au prix de 15,24 €/m² proposé par la Ville d'Ifs ;
- de procéder aux diverses consultations obligatoires, conformément aux textes en vigueur ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-354

**sur l'enseignement supérieur : opérations inscrites au CPER et hors CPER -
investissement et fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « 5EHCPER » de 1 350 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 30 490 € au titre de l'aide à l'acquisition et au renouvellement d'équipement pédagogiques,

- 37 000 € au titre de l'aide au démarrage, pour la création de 2 licences professionnelles, pour l'IUT Cherbourg-Manche,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 1 000 000 € au titre du 2^{ème} versement de la participation régionale à l'opération Maison des Langues et de l'International, phase 1 (Campus I) relevant du CPER 2000-2006,

- 37 000 € pour l'aide au démarrage de 2 licences professionnelles « Développement et protection du patrimoine » et « Systèmes automatisés et réseaux industriels en environnement contrôlés », au profit de l'IUT Cherbourg-Manche,

* à l'IUFM

- 30 490 € pour l'aide à l'acquisition et le renouvellement d'équipements pédagogiques pour l'année 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-355

sur la recherche – transfert de technologie - innovation

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 19 792 500 € votée en 2007, un dossier « soutien au pôle de recherches médicales » d'un montant de 31 400 €,

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 943 600 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 19 000 € pour le soutien au pôle de recherches médicales,
- . 29 270,21 € pour le soutien au réseau du Pôle Universitaire Normand,
- . 80 000 € pour le soutien aux structures de recherche technologique ;
- . 5 240 € pour le soutien à la culture scientifique, technique et industrielle,
- . 80 200 € pour le soutien à l'innovation ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :*

- 31 400 € au GIP CYCERON, pour le projet intitulé « étude sur le mélanome choroïdien »,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :*

- 5 240 € pour la participation au financement de deux colloques scientifiques, conformément à l'annexe 1,

- 19 000 € au GIP CYCERON pour le projet intitulé « étude sur le mélanome choroïdien »,

- 29 270,21 € à l'ISPA ENTREPRISES, pour la dernière année de l'étude intitulée « Mesure de mouillabilité et de viscosité de polymères à l'état fondu : approches physico-chimique, thermodynamique et rhéologique »,

- 80 000 € à l'ENSICAEN pour le fonctionnement 2007 du CNRT Matériaux,

- 30 200 € au titre du soutien à l'innovation conformément à l'annexe 2,

- 50 000 € à NORMANDIE INCUBATION pour son fonctionnement en 2007 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-356

sur la formation professionnelle continue : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 30 000 € pour le programme « Accueil-Information-Orientation »,
- 27 775,75 € pour le programme Outils PRDFP,
- 77 856 € pour le programme VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 135 631,75 €, les subventions suivantes :

* au titre des outils PRDFP

- 9 828 € à l'Université de Caen Basse-Normandie en faveur du CEREQ de Caen, pour la réalisation d'une étude sur l'orientation,

- 17 947,75 € au GIP FCIP de l'Académie de Caen, pour une enquête IVA-IPA ;

* au titre du programme « Validation des Acquis de l'Expérience »

- 57 284 € aux Points Relais Conseil, conformément à l'annexe I,

- 19 272 € pour l'accompagnement des candidats, conformément à l'annexe II,

- 650 € au Centre Hospitalier Spécialisé de Caen - IFAS, pour le financement du dossier (DPAS) de Madame Marie-Thérèse FOUGERAY,

- 650 € au Centre Hospitalier de Falaise - IFSI, pour le financement du dossier (DPAS) de Madame Leslie LEGER ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-357

**sur la formation professionnelle continue : Plan Régional de Développement des la
Formation Professionnelle - carte des formations**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'inscrire au Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle, dans le cadre de l'évolution de la carte des formations, par voie de l'apprentissage, rentrée 2007, les modifications suivantes :

* Augmentation des capacités d'accueil des formations suivantes :

° BAC PRO ROC SM, CFA EN 50, Lycée Edmond Doucet : augmentation de 4 places soit un effectif maximum de 8 places en mixité ;

° MASTER école de management de Normandie, ICEP CFA : augmentation de 10 places.

* Transfert à la rentrée 2007, du CAP « service en brasserie café » proposé à Cherbourg par le CFA FIM sur le site de Granville ; cette formation sera, chaque année, organisée de manière alternée, entre les sites Granville et Cherbourg ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-358

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 158 669,22 € dont 72 293,98 € au titre du COM Apprentissage ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 158 669,22 € réparti comme suit :

* au titre du Fonds Social Apprentis

- 31 871,75 € conformément à l'annexe 1,

* au titre des indemnités de transport, hébergement et restauration des apprentis

- 65 717 € à l'EPLEFPA de Vire, pour régularisation,

- 20 658,24 € à l'AFASEC Centre Hippique de Graignes, pour régularisation,

* au titre de la communication

- 770,85 € à la Délégation Régionale de l'ONISEP,

* au titre de l'aide aux jeunes apprentis handicapés

- 600 € au groupe FIM à Saint-Lô, pour 1 jeune,

- 9 150 € à l'EPLEFPA de Vire, pour 12 jeunes,

- 25 700,88 € au 3IFA, pour 25 jeunes,

* au titre de la formation des enseignants

- 4 200,50 € à l'IUFM de Caen ;

- de créer le budget participatif en faveur des apprentis, selon les modalités figurant en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-359

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 39 757 000 € votée en 2007, un montant de 18 619,92 € sur le dossier « Formations préparatoires et qualifiantes » ;

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 39 757 000 € votée en 2007, pour les « Formations préparatoires et qualifiantes » un montant de 17 000 €, au titre du dispositif PIAF ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant total de 4 675 563,74 € réparti comme suit :

* au titre des formations préparatoires

- 1 162 399,85 €, conformément à l'annexe 1,

* au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 3 496 163,89 €, conformément à l'annexe 1,

* au titre du réseau d'accueil et autres dispositifs

- 17 000 € au GRETA du Calvados, dans le cadre du dispositif PIAF ;

- de modifier la délibération n° 06-1065 en date du 12 décembre 2006 comme suit :

* au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- le titre du marché RB 014 07 5301 est intitulé « plateforme d'orientation professionnelle jeunes et adultes » au lieu de « plateforme d'insertion sociale et professionnelle jeunes et adultes »,

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le protocole spécifique 2007 du PLIE du Pays de Caen,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-360

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation professionnelle continue » de 9 170 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 7 390 € pour le programme « Sport et animation socioculturelle »,
- 31 240,46 € pour le programme « 1000 parcours pour l'emploi » ;

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 747 448,75 € pour le programme « Formation générale »,
- 8 563,50 € pour le programme « Financements individuels »
- 71 508,86 € pour le programme « Sport et animation socioculturelle »,
- 1 094 969,84 € pour le programme « Ingénieurs-cadres »,
- 180 726 € pour le programme « Culture, tourisme et autres secteurs »,
- 1 273 897,18 €, pour le programme agricole,
- 76 800 € pour le programme « Métiers de la mer et des cultures marines » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « Formation générale »

- 747 448,75 € conformément à l'annexe 1,

* au titre du programme « Financement individuels »

- 7 192 € conformément à l'annexe 2,

* au titre du programme « Sport et animation socioculturelle »

- 70 379,36 € conformément à l'annexe 3 ;

* au titre du programme « Ingénieurs-Cadres »

- 1 094 969,84 € dont 522 524,92 € au titre du Fonds Social Européen Objectif 2, axe 1, mesure 3, conformément à l'annexe 4,

* au titre du programme « Culture, tourisme et autres secteurs »

- 170 026 € conformément à l'annexe 5,

- 10 700 € au Centre de Formation des Enseignants en Danse et de la Musique (CEFEDM) de Normandie,

* au titre du programme « Installation en agriculture »

- 1 273 897,18 € au titre du programme agricole dont 323 112,60 € au titre du Fonds Social Européen Objectif 2, axe 1, mesure 3, conformément à l'annexe 6,

* au titre du programme « Métiers de la mer, des cultures marines et de la grande plaisance »

- 76 800 € conformément à l'annexe 7 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* n° 07-136 du 2 mars 2007

* n° 07-38 du 19 janvier 2007

- au titre du programme « Financements individuels », conformément à l'annexe 8, pour un montant global de 1 371,50 €,

* n° 06-1064 du 12 décembre 2006

- au titre du programme « Sport et animation socioculturelle », conformément à l'annexe 9, pour un montant de 1 129,50 €,

* n° 06-232 du 24 mars 2006

* n° 06-1042 du 11 décembre 2006

- au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », conformément aux annexes 10 a, 10 b ;

- d'annuler :

- au titre du programme « Sport et animation socioculturelle », les subventions accordées par délibération n° 06-1064 du 12 décembre 2006 à l'IRTS de Bretagne, pour la formation de M. Joachim EVEN et à la Ligue de Normandie de Tennis pour la formation de M. Nicolas MENARD, conformément à l'annexe 11,

- au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », les subventions accordées par délibération n° 06-513 du 16 juin 2006 pour la formation de M. William MARTIN, la délibération n° 06-721 du 18 septembre 2006, pour la formation de Mme Paula FRUTUOSO, la délibération n° 06-922 du 10 novembre 2006 pour la formation de Mme Catherine GAUTIER, la délibération n° 06-1042 du 12 décembre 2006 pour les formations de M. Arnaud MABARDI, M. Guillaume LEROY et Mme Claudine FARHAT, conformément à l'annexe 12 a et 12 b ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 13 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-361

sur la formation professionnelle continue et apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

* sur l'AP « Aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA » de 2 462 000 € votée en 2005, un montant de 59 981,80 €,

* sur l'AP « Aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA » de 2 462 000 € votée en 2005, un montant de 90 860 € ;

- d'affecter, sur l'AP « Aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA » de 4 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 232 029,27 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 232 029,27 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'annuler les subventions suivantes, attribuées au Groupe FIM :

* délibération n° 04-763 du 19 novembre 2004

- 59 981,80 € attribués pour la construction d'un laboratoire de physique,

* délibération n° 05-56 du 11 février 2005

- 90 860 € attribués pour la rénovation de la cuisine pédagogique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-362

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 20 400 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-363

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 49 500 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-364

sur la culture : aide aux plasticiens

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM. DENIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 3 000 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « aide aux plasticiens », une subvention de 3 000 €, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-365

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 2 abstentions (MM. DENIER, PINEL)

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 15 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-366

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « soutien à la diffusion musicale », un montant global de subventions de 164 400 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association La Renaissance ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-367

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DENIER, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien aux musiques actuelles », une subvention de 25 000 € à l'Association ADMH, pour la mise en place de résidences d'artistes et de formation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-368

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme LEFRANCOIS ne prenant pas part au vote pour le dossier de l'Ecole Intercommunale de Musique Troarn-Argences,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 1 128,60 € pour le dossier « Musique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la pratique instrumentale amateur », un montant de subventions de 1 128,60 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités Locales ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-369

sur la culture : Comité Coutançais d'Action Culturelle

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au Comité Coutançais d'Action Culturelle, pour un montant total de 155 707 €, les subventions suivantes :

** Au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale »*

* 100 000 € pour l'organisation de l'édition 2007 du Festival « Jazz sous les Pommiers »,

* 12 360 € pour la résidence du guitariste Louis Winsberg,

* 7 067 € pour la programmation « scènes jeunes »,

** Au titre du dispositif « Cart@too »*

- 7 480 € pour les frais de transport relatifs au « concert lycéens »,

** Au titre du programme « Soutien en faveur des musiques actuelles »*

- 5 300 € pour la programmation musiques actuelles au théâtre,

** Au titre du programme « Spectacles vivants »*

- 14 600 € pour la programmation scène conventionnée,

- 4 600 € pour la programmation Danse,

- 4 300 € pour la résidence arts du cirque ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-370

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », un montant total de subventions de 34 000 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-371

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 7 858 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-372

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture sectorielle » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 41 189,20 € pour le dossier « Livre et Lecture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du développement des bibliothèques, un montant global de subventions de 41 189,20 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-373

sur la culture : éducation populaire

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education populaire », une subvention de 16 000 € à la Communauté de communes du Pays d'Argentan, pour les activités artistiques de la médiathèque François MITTERRAND ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-374

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », un montant global de subventions de 158 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier du Centre International de Deauville ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-375

sur la culture : Cinéma LUX - régularisation

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention d'attribution de subvention pour régularisation entre l'Association Cinéma LUX et la Région de Basse-Normandie, jointe en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-376

sur la culture : fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier les délibérations suivantes :

n° 05-893 du 21 novembre 2005

- La subvention de 23 000 € accordée à la Société « Dharamsala » pour la réalisation du film intitulé « Roger », est annulée, la société n'ayant pu, pour des raisons artistiques, trouver en Basse-Normandie l'ensemble des décors du film,

n° 07-264 du 13 avril 2007

- la subvention de 5 000 € initialement attribuée à la Société Yenta Production, pour la réalisation du film documentaire de Philippe LUBLINER « Enfants du Pays », est transférée à la Société Bonne Pioche, suite à la cession d'activité de la Société Yenta Production ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-377

sur la culture : valorisation du patrimoine

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », une subvention de 20 000 € à l'Association Régionale pour la Diffusion de l'Image (ARDI) pour la réalisation de ses activités 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-378

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional - Culture » de 2 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 7 230 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du Fonds d'Intervention Régional, une subvention de 7 230 € à la Commune de Bures-les-Monts (Calvados), pour la restauration d'un manoir du XVème siècle, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatement ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-379

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 19 900 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 19 900 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-380

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme COUSIN, MM. DÉNIER, DIGARD, Mme LEFRANCOIS, M. PINEL),

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 43 200 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant global de subventions de 43 200 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;

- de compléter la délibération n° 07-57 du 19 janvier 2007 comme suit :

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 127 885 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-381

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 56 380 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 56 380 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de Caen (2^{ème} tranche des travaux de rénovation des façades du Stade d'Ornano) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-382

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant global de 27 300 € dont :

- 12 300 € au titre des événements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 15 000 € au titre du plan de développement des ligues et comités régionaux sportifs, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-383

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant global de subventions de 15 500 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-384

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 16 100 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-385

**sur la solidarité urbaine : accompagnement à l'investissement - réalisation d'une étude-
actions sur deux quartiers d'Argentan**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Cohésion urbaine » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 5 000 €, au titre de l'accompagnement à l'investissement ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 5 000 € à la ville d'Argentan, pour la réalisation d'une étude-actions sur le développement social urbain des quartiers Vallée d'Auge et Les Provinces, représentant 24 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 20 800 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-386

sur la solidarité urbaine : signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération cherbourgeoise

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :
- le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération cherbourgeoise,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-387

sur la solidarité urbaine : Maison des Solidarités Internationales et de la Citoyenneté

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 €, un dossier d'un montant de 3 000 €,

- sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 6 000 € ;

- d'attribuer à la Maison des Solidarités Internationales et de la Citoyenneté, les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 935 du Budget de la Région :

- 3 000 €, au titre du programme « Cohésion Urbaine »,

- * sur le chapitre 933 du Budget de la Région :

- 3 000 € au titre du programme « Soutien aux initiatives bénévoles »,

- * sur le chapitre 930 du Budget de la Région :

- 6 000 € au titre du programme « Droits de l'Homme » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-388

sur la solidarité urbaine : appel à projets « Réinventons la Ville » - Editions 2005 et 2006 - modification d'un tiers bénéficiaire

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, à la Maison des Adolescents - Passado 14 :

- le solde, soit 4 6 80 €, de la subvention de 9 360 € accordée par délibération n°05-907 du 21 novembre 2005, pour le projet « action auprès des jeunes fragilisés et des professionnels des FJT »,

- le solde, soit 1 450 € de la subvention de 2 900 € accordée par délibération n° 06-667 du 7 juillet 2006, pour le projet « prévention des rapports entre collégiens et collégiennes » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes avec l'Association Passado 14,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-389

**sur la solidarité urbaine : précision sur les conditions d'attribution des subventions
accordées dans le cadre des contrats de ville et de la solidarité urbaine**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'intégrer dans l'assiette de subvention des opérations inscrites dans le cadre des contrats de ville 2000-2006 et au titre de la solidarité urbaine depuis 2007, les frais d'études et les frais d'acquisition de terrains, même lorsque ceux-ci ont été engagés avant la demande de subvention du maître d'ouvrage ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-390

sur la santé et les territoires : actions sanitaires - Hôpital 2007

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 1 223 000 € votée en 2007, un montant de 660 000 € pour le dossier « Soutien à l'investissement hospitalier - Hôpital 2007 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, conformément au tableau joint en annexe, un montant de 660 000 € au Centre François Baclesse à Caen (14), pour l'installation d'un accélérateur multilame en radiothérapie (2^{ème} phase), dont 220 000 € sous forme de subvention et 440 000 € sous forme d'avance remboursable ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-391

sur la santé et les territoires : actions sanitaires - humanisation des maisons de retraite

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 1 223 000 € votée en 2007, un dossier « Humanisation des maisons de retraite », d'un montant de 312 520 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, un montant total de 565 585 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur proposition du service technique de contrôle ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-392

sur la santé et les territoires : prévention en matière de santé publique

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préventions et Solidarités » de 139 250 € votée en 2007, un dossier « Actions de prévention pour la santé publique » d'un montant de 106 292 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « prévention en matière de santé publique », les subventions suivantes :

- 76 292 € à l'Observatoire Régional pour la Santé en Basse-Normandie, pour mener à bien ses actions en 2007,

- 30 000 € au Groupement Régional de Santé Publique, pour le soutien à des actions de prévention du suicide et en faveur des publics défavorisés ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-393

sur la santé et le territoire : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées » de 207 750 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 3 321,34 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région un montant global de 3 321,34 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe I et II ;

- d'autoriser la M.D.P.H. du Calvados à payer les factures conformément au tableau joint en annexe III, en prélevant sur la dotation globale de 155 000 € votée en 2006 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement sont détaillées dans une convention spécifique,

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-394

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé - aides individuelles au logement » de 823 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 3 668 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,

- 33 267 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 3 668 €, conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 33 267 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- de modifier :

* conformément à l'annexe III, les annexes aux délibérations suivantes :

- délibération n° 06-78 du 27 janvier 2006,
- délibération n° 06-376 du 24 février 2006,
- délibération n° 06-466 du 19 mai 2006,
- délibération n° 06-776 du 18 septembre 2006,
- délibération n° 06-879 du 16 octobre 2006,
- délibération n° 06-987 du 10 novembre 2006,
- délibération n° 06-1074 du 12 décembre 2006
- délibération n° 07-173 du 2 mars 2007,
- délibération n° 07-279 du 13 avril 2007,

* l'annexe à la délibération n° 06-776 du 18 septembre 2006 comme suit :

- la subvention attribuée à Mme Madeleine HEURTEVENT à Barfleur (Manche) est de 159 € et non 189 € (annexe II-3) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-395

sur le logement : aides aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Logement - Opérations de développement local » de 300 000 € votée en 2007, un montant de 17 213 € pour le dossier « Suivi-animation » de l'OPAH menée par la Communauté de Communes de Percy et de Tessy-sur-Vire ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des programmes de réhabilitation engagés par les territoires, une subvention de 17 213 € à la Communauté de Communes de Percy et de Tessy-sur-Vire, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-396

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préventions et solidarités » de 125 000 € votée en 2007, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 4 100 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Opérations	Subventions Région
<u>Association d'Aide à l'Adaptation et à l'Intégration d'Enfants Déficiants Visuels (AideDV)</u>	Aide exceptionnelle pour le fonctionnement de l'association pour l'année 2007.	2000 €
<u>Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)</u>	Organisation des Journées Mondiales des Jeunes Solidaires du 14 mars au 5 mai 2007	1100 €
<u>Collectif Victimes de l'Amiante Trefimentaux</u>	Actions en faveur de la reconnaissance des droits des victimes de l'amiante et produits toxiques.	500 €
<u>Association les Voiles Ecarlates</u>	Accompagnement des publics en difficulté et de patients de la santé mentale.	500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-397

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
Parc Naturel Régional Normandie-Maine**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 2 602 872 € votée en 2007, les montants suivants :

- 389 301 € pour le dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine »,

- 95 000 € afin de payer les commissaires enquêteurs et les moyens matériels nécessaires au déroulement de l'enquête publique ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional des Normandie-Maine, les subventions suivantes :

- 288 470 € pour sa cotisation statutaire 2007,

- 101 136 € pour un complément de fonctionnement ;

- de valider le projet de charte proposé par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Normandie-Maine et d'accepter que ce projet soit soumis, avec le plan de Parc, à enquête publique ;

- de solliciter la Région Pays de la Loire, à concurrence de 30 % des frais réellement engagés pour la mise en œuvre de cette procédure ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-398

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 2 602 872 € votée en 2007, un montant de 221 547,12 € pour le dossier Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ;

- sur l'AP « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 450 000 € votée en 2007, un montant de 94 200 € pour le dossier Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

- 9 000 € pour la maintenance des panneaux de signalisation,
- 7 625 € pour la promotion et l'animation des Ponts d'Ouve,
- 16 000 € pour la valorisation culturelle,
- 2 000 € pour l'innovation et la diversification,
- 53 500 € pour la charte européenne du tourisme durable,
- 750 € pour la télétransmission du réseau de mesures sur la Douve,
- 5 000 € pour la communication institutionnelle,
- 5 000 € pour l'aménagement foncier,
- 4 875 € pour la formation en matière de bois-énergie,
- 2 500 € pour les mesures agri-environnementales,
- 2 297,12 € pour les analyses d'eau,
- 24 000 € pour l'éducation à l'environnement,
- 5 000 € pour la coopération décentralisée,
- 22 000 € pour la fête du Parc,
- 12 000 € pour les plans communaux,
- 50 000 € pour la révision de la charte,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

- 5 000 € pour l'acquisition de matériel informatique,

- 5 700 € pour le SIG (logiciel 3D),
- 6 000 € pour la signalétique,
- 56 000 € pour le fonds de sauvegarde terre et chaume,
- 5 000 € pour l'acquisition d'un logiciel d'évaluation,
- 10 000 € pour la plantation de haies,
- 1 500 € pour la constitution d'un référentiel technique sur le bois-énergie,
- 5 000 € pour la publicité dans les bourgs ruraux ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-399

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
Parc Naturel Régional du Perche**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE «Valoriser le patrimoine naturel et les PNR» de 2 602 872 € votée en 2007, un montant de 152 525 € pour le dossier « Parc Naturel Régional du Perche »,

- sur l'AP «Valoriser le patrimoine naturel et les PNR» de 450 000 € votée en 2007, un montant de 16 530,85 € pour le dossier « Parc Naturel Régional du Perche » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

→ au Parc Naturel Régional du Perche :

- 5 800 € pour les suivis botaniques,
- 7 500 € pour les éditions touristiques,
- 6 000 € pour la qualité des nouveaux quartiers dans le Perche,
- 12 000 € pour le programme de replantation de haies,
- 4 000 € pour le programme de sensibilisation à l'environnement « Le Perche côté nature »,
- 5 000 € pour la promotion et la valorisation touristique,
- 6 000 € pour la gestion du domaine et les aménagements extérieurs,
- 5 000 € pour l'animation des réseaux de professionnels,
- 7 000 € pour les publications sur le patrimoine culturel du Perche,
- 5 000 € pour le Printemps musical du Perche,
- 18 000 € pour la réalisation de la lettre du Parc et du bilan d'activités,
- 10 500 € pour le schéma de développement touristique du Perche,
- 5 000 € pour la structuration et promotion des filières identitaires et de qualité du Perche,
- 7 725 € pour les outils d'aide à la qualité architecturale, paysagère et énergétique pour le bâti percheron,
- 30 000 € pour la promotion et l'animation du site de la Maison du Parc,

→ à l'Ecomusée du Perche :

- 18 000 € pour son partenariat avec le parc du Perche,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

→ au Parc Naturel Régional du Perche :

- 6 530,85 € pour les circuits d'attelage en forêt domaniale de Bellême,
- 4 000 € pour les travaux de valorisation du domaine de Courboyer,
- 6 000 € pour l'acquisition de bases de données géographiques ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour le dossier « Outils d'aide à la qualité architecturale, paysagère et énergétique pour le bâti percheron » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-400

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel -
Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 2 602 872 € votée en 2007, un montant de 15 685,20 €, pour le dossier « Actions territoriales » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, une subvention de 15 685,20 € à la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France pour la cotisation 2007 de la Région Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-401

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au titre du dossier « Préserver la ressource en eau » les subventions suivantes :

→ à l'Association « Le Bassin du Couesnon » :

- 2 790 € pour l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) - 2007,

- 3 710 € pour la réalisation d'études et d'actions de communication du SAGE Couesnon,

→ à l'Association « BS2A » :

- 13 282,50 € pour l'animation du SAGE Sélune,

- 4 678,20 € pour des actions de communication du SAGE Sélune pour 2007,

→ au Conseil Général de la Mayenne :

- 6 900 € pour l'animation du SAGE du bassin versant de la Mayenne,

- 1 311 € pour des actions de communication du SAGE du bassin versant de la Mayenne pour l'année 2007,

→ au Syndicat Mixte du Val de Vire :

- 23 510 € pour le financement du poste d'animateur du SAGE du bassin de la Vire,

→ à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne :

- 480 € pour la réalisation de documents de communication concernant les SAGE « Orne moyenne » et « Orne aval-Seulles »,

→ à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

- 5 329 € pour le suivi des remontées de migrateurs sur la Touques,

→ à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

- 9 315 € pour le suivi des abondances juvéniles de saumon pour 2007,

- 11 483,70 € pour le suivi des populations de poissons migrateurs sur la Vire pour l'année 2007,

→ à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

- 1 742 € pour le suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches,

→ à l'Association PARAGES :

- 10 500 € pour le financement du poste de technicien de rivières pour l'année 2007,

- 10 500 € pour le financement du poste de technicien/chargé de mission pour l'année 2007,

→ à divers bénéficiaires figurant en annexe 1 :

- 83 € de remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,

- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger :

- à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- à la règle de la prescription quadriennale et d'autoriser le versement du solde de la subvention de 3 390 € attribuée au Conseil Général du Calvados par délibération n° 02-780 en date du 15 novembre 2002, pour la réalisation des travaux de reconstruction de la partie haute d'un épi et de la partie haute de la digue de Luc-sur-Mer ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-402

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 2 620 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 167 129 € dont :

- . 41 060 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 126 069 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 1 640 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 48 366 € dont :

- . 10 500 € pour le dossier « Bois énergie-PER »,
- . 22 366 € pour le dossier « Bois énergie hors PER »,
- . 10 500 € pour le dossier « Approche Environnementale de l'Urbanisme »,
- . 5 000 € pour le dossier « Aide à la décision »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 370 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 327 771 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AE « Volet territorial de la politique environnement » de 420 000 € votée et complétée en 2007, un dossier « Contrat ATEnEE » d'un montant de 3 752 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 907 du Budget de la Région :

❑ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement

- 31 360 € à la Communauté de Communes de Pervenchères (Orne) pour le surcoût HQE du pôle scolaire-bibliothèque,

Diagnostic énergétique

- 9 700 € au CPC Cotentin Hélios à La Haye du Puits (Manche) pour la réalisation d'une étude de faisabilité,

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 18 296 € à la Communauté de Communes de Pervenchères (Orne) pour l'installation d'une chaufferie bois,

- 69 394 € à l'hôpital d'Orbec (Calvados) pour l'installation d'une chaufferie bois,

- 515 € au CIER de Montchauvet, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2007-5),

- 18 457 € au CIER de Montchauvet, répartis conformément au tableau joint en annexe 2, pour l'opération n° 4 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

Solaire thermique

- 12 035 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 3, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2007-5),

- 3 711 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour la production d'eau chaude sanitaire,

- 1 155 € à l'EARL de la GINE à Durcet (Orne) pour un pré-diagnostic séchage solaire en grange de fourrage,

Photovoltaïque

- 700 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 5, pour une installation photovoltaïque,

Géothermie

- 1 000 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint annexe 6, pour une installation géothermale,

Petit-éolien

- 806 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint annexe 7, pour l'installation d'une petite éolienne ;

❑ au titre du dossier « Volet territorial de la politique environnement »

Bois-énergie - PER

- 10 500 € au Pays du Bessin au Virois pour la réalisation d'une étude territoriale du gisement de bois-énergie,

Approche Environnementale d'Urbanisme (AEU) dans la construction et l'aménagement

- 10 500 € au CAUE Orne pour la création d'un quartier durable au pays d'Alençon,

Aide à la décision

5 000 € à la Communauté de Communes d'Evrecy-Orne-Odon pour la création d'une Zone de Développement Eolien,

Bois-énergie - Hors PER

- 22 366 € à la SARL Marie Pascal à Saint Denis de Méré (Calvados) pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à grappin ;

→ sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

❑ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

- 3 000 € à EnviroBAT Basse-Normandie (Manche) pour la mise en place d'un centre de ressource éco-bâtiment,

- 9 894 € au CIER de Montchauvet (Calvados) pour l'organisation du week-end portes ouvertes sur les énergies renouvelables,

- 15 000 € à l'Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (ACRO 14) pour la réalisation du programme d'actions 2007,

Espaces info-énergie

- 103 342 € au GRAPE (Calvados) pour le fonctionnement de l'espace info-énergie - année 2007,

- 100 858 € aux 7 Vents du Cotentin (Manche) pour le fonctionnement de l'espace info-énergie - année 2007,

- 95 677 € à Biomasse Normandie (Calvados) pour le fonctionnement de l'espace info-énergie - année 2007 ;

❑ au titre du dossier « Volet territorial de la politique environnement »

Contrat ATEnEE

- 3 752 € à la Communauté Urbaine d'Alençon pour le développement de la compétence conseil architectural ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de modifier la délibération n° 07-284 en date du 13 avril 2007, en annulant les subventions accordées par erreur au GAEC Lemonnier et à l'EARL Pays pour des chaufferies bois et en les attribuant au CIER de Montchauvet ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour tous les dossiers présentés à la Commission Permanente ;

• d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec les espaces info-énergie, le GRAPE, les 7 Vents du Cotentin et Biomasse-Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-403

sur l'environnement : développement durable

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 650 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 7 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 000 € à la Société Linéenne de Normandie pour soutenir l'organisation de manifestations dans le cadre du tricentenaire de la naissance de Linné,

- 6 000 € au GRAPE pour réaliser les actions d'éducation au développement durable prévues dans le cadre de la convention 2007 ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour les actions réalisées par le GRAPE ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2007-2009 entre la Région Basse-Normandie et la Mairie de Tournai pour la Maison du Littoral et de l'Environnement jointe en annexe 1,

- la déclinaison 2007 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2006-2008, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-404

sur l'environnement : volet territorial biodiversité

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Volet Territorial » de 1 040 000 € votée en 2007, un montant de 3 000 € pour le dossier « Biodiversité » ;
- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, au CPIE des Collines Normandes, une subvention de 3 000 € pour le programme d'élimination de la Jussie sur la retenue de Rabodanges ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production d'un récapitulatif des dépenses signé du Président de l'association ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-405

sur l'agriculture : actions territorialisées - forêt-bois - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la filière forêt-bois, une subvention de 35 000 € à Professions-Bois, pour mener à bien ses actions 2007 jugées prioritaires, sachant que le programme d'actions 2007 de Professions-Bois fera l'objet d'un examen complet une fois que les travaux sur le contenu détaillé du Contrat de Projet et les projets 2007-2013 de la filière-bois auront abouti ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-406

**sur l'agriculture : développement des exploitations agricoles : grandes filières -
production légumière et horticole - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 8 000 € à l'association Horti-Pépi pour sa participation au salon du végétal 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-407

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
agriculture biologique - investissement**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Développement durable des exploitations agricoles » de 350 000 € votée en 2007, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 34 788 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 34 788 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- de modifier la délibération n° 07-67 du 19 janvier 2007 comme suit :
 - l'aide de 2 061 € initialement attribuée à Monsieur Thierry GLAISE, est transférée à l'EARL LA HARMONIERE, suite au changement du statut juridique de l'exploitation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-408

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion de l'installation et du salariat, un montant total de 52 543,64 € au CNASEA, pour les aides aux contrats de parrainage mentionnées dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-409

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aides
aux agriculteurs récemment installés - investissement**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Installation et emploi agricole » d'un montant de 8 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de 8 000 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément au tableau annexé ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables mentionnés dans le tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 5 000 € HT, la subvention correspondante de 2 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de Monsieur Yann LEMONNIER ;

- de compléter les délibérations suivantes :

* n° 07-186 du 2 mars 2007

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier du GAEC LAURENT (installation d'un décrochage automatique),

* n° 07-290 du 13 avril 2007

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de Madame GUIBOUT-PERIER ;

- de modifier :

* la délibération n° 07-186 du 2 mars 2007 comme suit :

- l'aide de 2 000 € initialement attribuée à Monsieur Charles SARCHET, est transférée à la SCEA DE LA COURMELLERIE, suite au changement de statut juridique de l'exploitation,

* l'annexe de la délibération n° 07-290 du 13 avril 2007, en remplaçant pour Madame Christelle GUIBOUT-PERIER, la nature de l'investissement « tracteur » par « **presse à balles rondes et benne** » et en ramenant le montant prévisionnel de l'investissement de 11 500 € à 7 800 € ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-410

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole - aides
aux agriculteurs récemment installés - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE » d'un montant de 3 928,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * pour la réalisation d'un bilan agronomique des sols de son exploitation agricole,

- 94,50 € à Monsieur Nicolas FONTAINE au Molay Littry (Calvados),

- * pour l'amélioration agronomique des sols de l'exploitation agricole,

- 3 000 € au GAEC des Bordeaux, à Sai (Orne),

- 834 € à Monsieur Nicolas FONTAINE au Molay Littry (Calvados) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de Monsieur Nicolas FONTAINE (bilan agronomique) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-411

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et des aides à l'emploi durable, une aide de 2 500 €, à l'EARL DE LA NOE à BONNOEIL (14700) pour la création d'un emploi d'ouvrier agricole ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-412

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - investissement

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 7 676 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 7 676 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-413

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE », d'un montant de 112 490 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 112 490 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante :
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-414

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - investissements agroalimentaires

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-197 du 24 février 2006 comme suit :

- la subvention de 3 559,70 € comprise dans la subvention globale de 23 392 € initialement accordée à la MARAIS SARL à Trouville-sur-Mer, pour l'équipement d'un bâtiment de production de plats d'escargots cuisinés, est transférée à CM-CIC Bail ;

- de compléter cette même délibération comme suit :

* le paiement sera effectué sur présentation :

- d'une copie des factures (comportant les références de paiement, avec cachet et signature) correspondantes à l'opération, certifiées acquittées par les fournisseurs,
- d'une copie du contrat de crédit bail spécifiant la réduction de loyer permettant à la société Marais SARL de bénéficier de l'intégralité de la subvention attribuée à CM-CIC Bail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-415

sur l'agriculture : productions agricoles de qualité - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Productions agricoles de qualité » de 350 000 € votée en 2007, un dossier « Transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 131 207,67 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 36 721,02 € à la SARL « les Eleveurs du Pays d'Auge » à Annebault (Calvados),
dont :

- 17 890,02 € pour la construction et l'aménagement du magasin (taux d'aide 15,8 %),
- 18 831 € pour l'équipement de l'atelier de transformation (taux d'aide 20 %),

- 10 035 € à Monsieur Jean-François GUILLOUET à Caligny (Orne), pour l'acquisition d'un pressoir à pommes (taux d'aide 30 %),

- 7 084,20 € à Monsieur Emeric LEPROVOST au Val Saint Père (Manche),
dont :

- 5 596,20 € pour la réalisation de l'atelier de transformation laitière (taux d'aide 30 %),
- 1 488 € pour l'aménagement et l'équipement du local de vente (taux d'aide 20 %),

- 25 355,10 € à Monsieur Hubert ANGOT à Saint Sauveur le Vicomte (Manche), pour la réalisation de l'atelier de transformation laitière (taux d'aide 30 %),

- 1 217,10 € au GAEC de la Belle Etoile à Saint Senier sous Avranches (Manche), pour l'acquisition de matériels de transformation laitière (taux d'aide 30 %),

- 24 973,25 € à Monsieur Thierry HERMELINE à La Perrière (Orne), pour la création d'un fournil et d'une boutique de vente à la ferme (construction et aménagement, taux d'aide 25 %),

- 24 681 € à l'EARL CHEVALAIT à Neuville Près Sées (Orne), dont :

- 24 231 € pour la création d'une laiterie (aménagement et équipement, taux d'aide 30 %),
- 450 € pour l'acquisition d'une remorque réfrigérée (taux d'aide 20 %),

- 1 141 € au GAEC de la Forge à Saint Christophe du Foc (Manche), pour l'aménagement et l'équipement d'un local de vente (taux d'aide 20 %) ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} septembre 2006, pour la SARL « Les Eleveurs du Pays d'Auge »,
- 13 mars 2007, pour l'EARL CHEVALAIT ;

- de modifier la délibération n° 03-911 du 19 décembre 2003 comme suit :

la subvention de 12 479 € attribuée au GAEC des 4 Etangs à Benoitville (Manche), est affectée à l'aménagement d'une fromagerie ainsi qu'à l'achat de divers matériels (table de moulage, vitrine réfrigérée, glacières...) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-416

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados et des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche et de l'Orne, sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;

- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 600 000 € votée en 2007, un dossier « PMPOA » d'un montant de 222 081,86 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément aux tableaux joints en annexe :

- 19 601 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 12 dossiers du Conseil Général du Calvados,

- 88 036,86 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 10 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Manche,

- 114 444 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 20 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;

- de modifier les délibérations suivantes, suite à la modification des statuts juridiques des exploitations :

* n° 04-595 du 20 septembre 2004

- l'aide accordée à Monsieur Thierry GLAISE est transférée à l'EARL LA HARMONIERE,

* n° 06-583 du 16 juin 2006

- l'aide accordée à Madame Françoise RIVIERE est transférée à l'EARL ELEVAGE DU THEIL ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-417

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant de 63 513 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
École Jean Macé de Lisieux	Participation à la finale des championnats de France scolaires par équipes d'échecs les 25, 26, 27 et 28 mai 2007 à Hyères	390,00 €
Les Ateliers du Doc	Colloque documentaire les 2 et 3 mai 2007 à Caen	3 123,00 €
Association Roc en Baie	Festival des papillons de nuit les 25, 26 et 27 mai 2007 à Saint Laurent de Cuves (50)	7 500,00 €
Association « Chauffer dans la Noireur »	15 ^{ème} édition du Festival Chauffer dans la Noireur du 12 au 15 juillet 2007 à Montmartin-sur-Mer (Manche)	2 500,00 €
Commune de Bayeux	14ème édition du Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre du 1er au 6 octobre 2007	50 000,00 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant le dossier « Les Ateliers du Doc » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-418

sur la promotion de la Région : manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association "Société Hippique de Cabourg"	Jumping de Cabourg - ARSEP - Basse-Normandie du 20 au 24 juin 2007	40 000,00 €
Association Sportive Neptune Club de Lisieux	Echange socio-sportif entre le club de natation de Lisieux et une section sport-études de Roumanie en avril 2007	1 000,00 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional concernant le dossier « Association Sportive Neptune Club de Lisieux » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-419

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarités, pour un montant de 1 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Combattants et Veuves Indochine Afrique du Nord Opérations extérieures en Normandie Délégation Départementale du Calvados	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Association des Anciens Combattants d'Indochine des TOE et d'Afrique du Nord de la Graverie (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-420

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Union Sportive Thaon Le Fresne Camilly Vallée de la Mue	4 ^{ème} édition de la Fête des battages et métiers d'antan le 14 juillet 2007 à Thaon (14)	1 000,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 07-421

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président :

- à défendre le Conseil Régional devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par Melle Aurélie GUILLET,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-422

sur le personnel de la Région : convention portant sur l'organisation de la médecine préventive et professionnelle des agents des lycées

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de contractualiser à compter du 1^{er} juin 2007, avec la Fédération des MSA des Côtes Normandes pour organiser la médecine professionnelle et préventive des personnels des lycées exerçant leur activité dans les lycées publics du Calvados et de la Manche ;
- d'inscrire au chapitre 932 du Budget de la Région, les crédits correspondants ;
- de reconduire pour les années 2008 et 2009 ladite convention avec une cotisation forfaitaire révisée annuellement sur la base de l'augmentation du point de la Fonction Publique au 1^{er} janvier de l'année considérée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-423

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 11 MAI 2007

Réunie le vendredi 11 mai 2007, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme GOBERT, M. SOUBIEN, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, M. FORAFO, Mmes LOWY,
CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. DÉNIER, PINEL,

Sont excusés :

MM. CAZENEUVE, TOURET, BONNEAU, Mme KORO, M. LECOSTEY,
Mmes AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants, décisions de poursuivre ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA